



M. Jérôme Coutable
Secrétaire Général de la [REDACTED]
7-9 Rue Euryale Dehaynin
75019 PARIS
[REDACTED]

Mme Elisabeth Borne
Présidente Directrice Générale de la RATP
55 Quai de la Rapée
75599 Paris Cedex 12

A Paris le 21 mars 2016,

LRAR n° :

Objet : Retrait de signature de la [REDACTED] du protocole GPSR du 13 septembre 2013

Madame la Présidente Directrice Générale de la RATP,

Le syndicat [REDACTED] que je représente aujourd'hui en application de l'arrêt rendu le 28 janvier 2016 par la cour d'appel du Tribunal de Grande Instance de Paris, vous informe de sa décision de retirer sa signature du protocole de déroulement de carrière des agents GPSR, signé le 13 septembre 2013.

La personne ayant engagé le syndicat [REDACTED] et par la même son pourcentage de représentativité dans ce protocole, n'avait aucun mandat pour le faire.

De la même façon, comme nous avons déjà eu l'occasion de vous l'écrire, la [REDACTED] retirera sa signature de tout protocole et accord portant la signature de personne n'ayant pas mandat à engager le syndicat.

Je vous prie d'agréer, madame la Présidente Directrice Générale, nos sincères salutations.

Jérôme Coutable
Secrétaire Général de la [REDACTED]

Copie : Inspection du travail, Greffe des prud'hommes de Paris, M. Serge Reynaud, Mme Pascale Valette, CGT, UNSA, CFE-CGC, SAT, FO, SUD, SAP.